

**CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept novembre, les membres du Conseil municipal ont été convoqués par M. le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

**❖ Approbation du procès-verbal de la séance précédente****❖ Pour délibérations :**

- D 2023 40 : Contrat d'adhésion à l'assurance statutaire du personnel
- D 2023 41 : Décision modificative n°3
- D 2023 42 : Durée d'amortissement des travaux d'aménagement du bourg

**❖ Compte rendu des commissions et des réunions :**

- Conseil communautaire du 9/11
- Réunion SIL à Limeuil du 13/11
- Conseil d'école du 14/11
- Réunion CD24 – projet logement communal du 15/11
- RDV SMD3 à VIC du 15/11
- Réunion SNCF/Commune du 23/11

**❖ Affaires diverses :**

- Point Fibre optique
- Sollicitation pour une étude de faisabilité
- Point sur l'arrachement de voirie chemin du Luc
- Questions diverses : Chats errants ; distribution du cadeau de fin d'année aux aînés ; date du prochain Conseil

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY se sont réunis en session ordinaire, au nombre de 9 à la salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27 novembre 2023, sous la présidence de M. Roland DELMAS, Maire.

**Présents :** DELMAS Roland, DURAMY Jean-Luc, LLACER Jean-Michel, BORIE Arlette, LALBAT Sophie, FAURET Claude, RESENDE PEDRO Manuel, BOSEL Leendert, GENDRON Karine.

**Excusés :** BARSE Mathilde, CIABRINI Edwige, VAN STOLK Anne, GAUX Denis, CARRE Laurent, CORBEAU Jérémy,

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 H 00.

Il invite ensuite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, M. BOSEL est désigné à l'unanimité.

M. le Maire explique que la D 2023 42 ne s'applique pas à la commune et propose le rajout sous le même numéro D 2023 42 de la DECISION MODIFICATIVE N°5.

Le conseil à l'unanimité approuve la proposition.

**I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

**II – DELIBERATIONS :**

**D 2023 40 – CONTRAT D'ADHESION A L'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL**

M. le Maire explique au Conseil municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer :

- Les contrats CNP Assurances pour l'année 2024
- La convention de gestion avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

NB : le montant d'adhésion 2024 est de près de 4000€. Les recettes 2023 ont été de 80.84€.

**D 2023 41 – DECISION MODIFICATIVE N°4**

Le Conseil municipal sur décision du Maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants pour la régularisation des dépenses emprunts ;
- Décide de modifier l'inscription équilibrée en Euros comme suit :

<b>Intitulés des comptes</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
<b>VIREMENT DE CREDITS</b>		
1641 – Emprunts		5 850
23131 op 30 – Aménagement du bourg	5 850	
-----	-----	-----
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>5850</b>	<b>5850</b>

Le Conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'objet.

**D 2023 42 : DECISION MODIFICATIVE N°5**

Le Conseil municipal sur décision du Maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants pour :
  1. Le renouvellement d'un véhicule
  2. Des travaux complémentaires à l'aménagement du bourg
  3. L'achat de fournitures complémentaires à l'aménagement du bourg
  4. Régulariser les emprunts
- Décide de modifier l'inscription équilibrée en Euros comme suit :

<b>Intitulés des comptes AUGMENTATIONS DE CREDITS</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
<b>Dépenses :</b>		
2182 – Matériel de transport		+ 25 000
21511– Réseau de voirie		+ 9 000
2158 – Matériels et outillages techniques		+ 3 000
-----		-----
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTIISEMENTS</b>		<b>= 37 000</b>
-----	-----	-----
<b>Recettes :</b>		
1641 – emprunts		+ 37 000
-----		-----
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>= 37 000</b>

Le Conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'objet.

NB: Le budget prévu pour le renouvellement du camion était insuffisant. Des dépenses complémentaires à l'aménagement du bourg ont été réalisées, sans pouvoir être portées sur la ligne budgétaire liée à l'opération et à nécessité d'adapter les lignes de dépenses en conséquence.

### **III - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES REUNIONS**

#### Conseil communautaire CCVH du 9/11 :

Le rapport final de l'Atlas de la Biodiversité intercommunal a été présenté. Un schéma directeur cyclable va démarrer. Un service de transport à la demande (TAD) va être organisé. La CCVH met 70000€/an pendant trois ans. Ce service sur inscription, proposera 2 AR par semaine vers Le Bugue. Nous pourrons communiquer en début d'année, démarrage du service en avril ou mai. L'ensemble des documents présentés est consultable sur le site de la CCVH.

#### Réunion SIL à Limeuil du 13/11 :

Les dossiers pour les collectivités n'étaient pas disponibles. Les bénéficiaires privés ne feront pas tous appel à ce dispositif, ce qui limitera le nombre de panneaux sur les routes.

#### Conseil d'école du 14/11- Ecole de Saint-Chamassy :

Les effectifs totaux du RPI sont de 99 élèves, répartis comme suit :

10 petites sections + 16 moyennes sections soit 26 élèves à Limeuil ;

16 grandes sections + 17 CP soit 33 élèves à Paunat ;

9 CE1 + 10 CE2 soit 19 élèves à Alles/Dordogne ;

14 CM1 + 16 CM2 soit 30 élèves à Saint-Chamassy.

Les représentants des parents d'élèves de Saint-Chamassy sont Mme JARDINIER et Mme GUILLEMIN. Le programme pHARe (lutte contre le harcèlement scolaire). N° d'urgence 00018 (harcèlement scolaire) ou 00020 (Cyberharcèlement) va être mis en place ; des activités sont partagées entre les écoles pour l'EPS. Repas de Noel le 22 décembre à Alles/Dordogne.

#### Réunion CD24 – projet logement communal du 15/11 :

Mme Arlette BORIE et Mrs Jean-Luc DURAMY, Jean-Michel LLACER et le Maire ont vu en distanciel Mickaël NOUAUD technicien au Conseil Départemental de la Dordogne (CD24), qui a fait un exposé

des subventions mobilisables sur ce projet, à savoir, pour 213 000 € HT de travaux estimés en décembre 2023, hors honoraires et ingénierie :

CD24 : 25% maximum d'un plafond travaux à 100m<sup>2</sup> pour 1200€/m<sup>2</sup>. Notre projet de 2 logements de 46.5m<sup>2</sup> et 51.5m<sup>2</sup> ferait un total de 97.5m<sup>2</sup> éligible soit 29250 € (97.5 x 1200) ;

Etat : DETR : 20 à 30 % du total HT soit 53250 € ;

Région Nouvelle-Aquitaine : 15000€ / logement, soit 30000€.

CCVH : un fond de concours à définir pour la lutte contre la vétusté et les logements vacants.

Le groupe de travail propose au Conseil, de ne pas lancer le programme de travaux sur le logement en 2024, mais très probablement en 2025.

Le Conseil municipal, compte tenu des loyers plafonnés à 300 et 280 € / mois, des échéances d'emprunts à venir en 2024, du délai très court pour demander les subventions d'état (DETR) dans un calendrier de travail extrêmement chargé et d'un certain nombre d'actions budgétées en 2023 et non réalisées, valide la proposition du groupe de travail de reporter le projet.

#### RDV SMD3 à VIC du 15/11 :

Mrs. Jean-Michel LLACER et le Maire ont rencontré le nouveau responsable de l'antenne SMD3 de Belvès sur la plateforme de VIC. Ils ont exposé le projet de travaux. L'essai camion décidé ce jour-là a été réalisé depuis en présence de M. Jean-Michel LLACER. Les choix du positionnement des containers avec trottoirs et de l'implantation de la voirie ont été validés.

Les suites sont en cours (devis voirie à réactualiser, partage avec le SMD3 à valider...).

#### Réunion SNCF/Commune du 23/11 :

Mrs. Jean-Michel LLACER et le Maire ont reçu M. Frederic Pascot de la SNCF, en charge du suivi des ouvrages et réseaux. Ils ont fait le tour des dossiers en cours (Déplacement des tableaux électriques de la barrière de Perdigat, problèmes sur des parcelles privées (ragondins, affaissements...), pont de Brignac et à Maison Neuve, le fossé d'évacuation des eaux avec le petit pont. Il a donné les dates d'intervention de la SNCF sur les voies (Mars et octobre) pour réaliser certains travaux et acter nos demandes. Il va faire nettoyer le fossé vers l'ex gravière.

### **IV – AFFAIRES DIVERSES :**

#### Point Fibre optique :

Le 1<sup>er</sup> décembre, une réunion publique s'est tenue au Bugue. Une démonstration du site internet « nathd.fr » a été faite pour tester l'éligibilité des raccordements individuels. Le Conseil valide la communication sur Panneau Pocket et le site internet de la commune invitant les habitants à faire des démarches individuelles. La Mairie n'a pas la main sur le calendrier des raccordements. Une partie seulement de la commune est raccordable à ce jour (la plaine de la Vézère).

Concernant les travaux d'enfouissement de la fibre, M. le Maire rappelle que les échanges avec le Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN) sont très compliqués et que la coordination de chantier avec le SDE24 a été impossible sur le bourg. Il indique qu'il va voir au niveau de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme si une action de négociation collective est envisageable.

#### Sollicitation pour une étude de faisabilité :

L'association ECLAS sollicite par courrier la commune pour que celle-ci l'autorise à faire réaliser une étude de faisabilité photovoltaïque sur le toit de la salle des fêtes.

Les membres du Conseil municipal, interrogatifs souhaitent majoritairement à ce stade avoir plus d'éléments pour se prononcer.

#### Point sur l'arrachement de voirie chemin du Luc :

Les arbres déracinés sont sur la partie communale pour quelques cm. L'assurance ne couvre pas ce genre de dommages. Après une réunion sur site de la commission travaux et des cantonniers, il a été acté de réaliser en régie l'ensemble des travaux. Les riverains impactés ont été contactés et ont donné leur accord pour que l'on puisse intervenir et stocker le bois chez eux.

Questions diverses :

## ✓ Chats errants :

L'association SOS Chats Libres ainsi que 30 millions d'amis peuvent accompagner les communes pour la stérilisation des chats errants. Les contacts vont être pris en ce sens pour connaître les modalités. Plusieurs secteurs sont concernés, une intervention est nécessaire. Néanmoins, le Conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire de rappeler aux personnes qui nourrissent les chats errants, qu'ils acceptent de fait d'en prendre la responsabilité, à tous les niveaux.

Il convient de veiller à ne pas favoriser la prolifération des animaux sans maîtres.

## ✓ Distribution du cadeau de fin d'année aux aînés :

M. Leendert BOSEL et Mme Arlette BORIE ont partagé la liste des bénéficiaires (notamment pour valider les résidents en EHPAD, qui reçoivent également un cadeau), ils ont évoqué le contenu et le budget mobilisé. La distribution commencera le 18 décembre.

## ✓ Commission JOURNAL :

Mme Arlette BORIE propose d'organiser la première réunion de la commission pour faire le point sur le bulletin municipal de fin janvier. Le Conseil valide la date du 11 décembre.

## ✓ Vœux du Maire :

Le Conseil décide d'organiser les traditionnels vœux du Maire et charge celui-ci de fixer la date.

## ✓ Zone d'Accélération des Enr :

Le Préfet a réuni l'ensemble des techniciens des intercommunalités de Dordogne. Le message est enfin clair. Pour répondre aux priorités définies et en attendant les décrets d'applications définissant l'Agrivoltisme et le traitement des zones Naturelles et Agricoles, seules les zones artificialisées et les toitures publiques sont à retenir. La CCVH va élaborer un modèle de délibération et revenir vers les communes en janvier. Le Conseil acte la modification de la communication communale en ce sens.

## ✓ Prochain Conseil le lundi 8 janvier 2024

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à vingt-trois heures.

Publié le 11 décembre 2023

**Le Maire,**

**La secrétaire,**

**Le Conseil municipal,**